

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017 à 19 H 00

Monsieur le Maire ouvre la séance et excuse Madame VIEUDRIN Maryline ayant donné procuration à Madame GRAZINI Sylvie, Mme DELPIANO Laura ayant donné procuration à Mr CASTEL Roger, Mr LONGOBARDI Frédéric ayant donné procuration à Mr OLIVIERI Paul, Mr SABRIE Alain ayant donné procuration à Mr GERARDIN Nicolas, Mrs DAVICO Eric, HUBERT Gilles, et MAURY Pierre-Yves ; Mme SERENO Nicole étant absente.

Mr Frédéric LONGOBARDI, qui avait donné procuration à Mr Paul OLIVIERI, a rejoint l'assemblée après le vote de la 1<sup>ère</sup> question.

**1) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DES MARCHES SIVAAD**

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée que le SIVAAD a lancé un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de différentes fournitures en fonction des besoins exprimés par les communes membres pour les années 2018 et 2019. Il précise que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes s'est réunie le 28 septembre 2017 et a procédé au choix des fournisseurs.

Les fournisseurs retenus pour la commune sont :

**Fournitures de Librairie, Papeterie, Scolaires et Mobiliers administratifs et scolaires de Collectivités locales - Attributaire : CHARLEMAGNE Professionnel**

N° de Lot	Code	Désignation du Lot	N° de marché	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé en HT	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé TVA incluse
1	P01	Papier toutes impressions (reprographies, photos, etc)	AOO11P01	899.00 €	1 078.80 €

**Fournitures et Équipements d'Entretien, de Nettoyage et d'Hygiène pour les Collectivités locales**

**Attributaire : ORRU Sas**

N° de Lot	Code	Désignation du Lot	N° de marché	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé en HT	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé TVA incluse
19	101	Articles de ménage, matériels et appareils pour l'entretien et le nettoyage des surfaces	AOO319101	430.00 €	516.00 €

## Fournitures de Matériels et d'Équipements pour les Restaurants des Collectivités Locales

Attributaire : CHOMETTE Sas

N° de Lot	Code	Désignation du Lot	N° de marché	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé en HT	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé TVA incluse
30	V01	Vaisselle et accessoires de table pour les restaurants collectifs à caractère social	AOO430V01	206.50 €	247.80 €
31	V02	Matériels, ustensiles et équipements pour les restaurants collectifs à caractère social	AOO431V02	58.00 €	69.60 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix des fournisseurs effectué par la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et autorise monsieur le maire à signer les marchés correspondants.

*Mr LONGOBARDI rejoint l'assemblée et prend part au débat et au vote à partir de la question n° 2.*

### **2) SUBVENTION COMPLEMENTAIRE 2017 A L'ASS. « LES VILAINS DE SOLLIES »**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention complémentaire de 700 € à l'association « les Vilains de Sollies », au titre de l'année 2017, pour l'organisation des fêtes de Noël des enfants de la commune.

### **3) DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET GENERAL 2017**

Monsieur le Maire expose aux Membres qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-dessous :

<b><u>Section d'investissement</u></b>	<b><u>dépenses</u></b>	<b><u>recettes</u></b>
Cpte 21312-947 Préau et sanitaires école primaire	+ 3000 €	
Cpte 2031-943 Travaux de bâtiments 2015		+ 3000 €
Cpte 2151-920 Parking et voirie les sauvans	+ 5300 €	
Cpte 2031-920 Parking et voirie les sauvans		+ 5300 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications de crédits ci-dessus.

### **4) CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI (CUI-CAE)**

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'emploi d'un agent sous contrat d'accompagnement à l'emploi au service technique, pour une durée de 12 mois à compter du 04 décembre 2017, à raison de 26 heures hebdomadaires.

### **5) TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que, par délibération n°48/2007, le conseil municipal avait fixé un taux de 100 % pour les avancements de grade mais uniquement pour les adjoints techniques et les adjoints administratifs de la commune.

22	I04	Produits à usage unique (hors papiers et couches)	AOO322I04	150.00 €	180.00 €
----	-----	---	-----------	----------	----------

**Attributaire : 5S GROUPE - ADELYA**

de Lot	Code	Désignation du Lot	N° de marché	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé en HT	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé TVA incluse
20	I02	Produits d'hygiène corporelle en collectivité (hors petit enfance)	AOO320I02	126.50 €	151.80 €
23	I05	Produits papiers à usage unique (hors couches)	AOO323I05	1 379.00€	1 654.80 €
24	I06	Produits Lave-vaisselle	AOO324I06	125.00 €	150.00 €

**Attributaire : COLDIS Sas**

N° de Lot	Code	Désignation du Lot	N° de marché	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé en HT	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé TVA incluse
21	I03	Produits d'entretien et de nettoyage pour les surfaces (hors biocides)	AOO321I03	497.00 €	596.40 €
25	I07	Sacs poubelles et articles connexes	AOO325I07	190.00 €	228.00 €

**Attributaire : SANOGIA Sarl**

N° de Lot	Code	Désignation du Lot	N° de marché	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé en HT	Montant Minimum Engagement Annuel Recensé TVA incluse
26	I08	Produits Biocides pour les surfaces	AOO326I08	90.00 €	108.00 €
27	I09	Produits d'entretien, de nettoyage et d'hygiène écolabellisés pour tous usages et toutes surfaces	AOO327I09	267.00 €	320.40 €

Vu l'évolution du tableau des effectifs, il propose de fixer ce même taux pour l'ensemble des cadres d'emploi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition à compter de 2018 et abroge la délibération n° 48/2007.

#### **6) MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL**

Monsieur le Maire rend compte que l'entretien professionnel est prévu par un décret de décembre 2014. Il est réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires. Il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu d'entretien professionnel. Au terme de l'entretien, la valeur professionnelle de l'agent (titulaire ou stagiaire) est appréciée selon les critères qui doivent être fixés par le conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les critères définis par le centre de Gestion du Var, à savoir :

Discrétion professionnelle, devoir de réserve, respect de l'intérêt général, égalité et neutralité de réponse, exemplarité et respect de l'image de la collectivité, conscience professionnelle, respect de la hiérarchie, effort de formation et mise à jour des connaissances en lien avec son poste, travail en équipe, relation avec les autres et/ou partenaires extérieurs, respect de l'environnement professionnel et des outils, respect des horaires et du temps de travail.

#### **7) MISE EN PLACE DU RIFSEEP (Régime Indemnitare des agents communaux)**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Il se substitue, dans le temps, à la plupart des primes et indemnités existantes pour l'ensemble des cadres d'emploi (sauf celui de la police municipale). Il est prévu pour les agents stagiaires et titulaires.

Il se compose :

- D'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- Eventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Le CIA étant facultatif, il n'est pas prévu de l'appliquer pour l'instant ; seul l'IFSE sera mis en place au 01 janvier 2018.

Il est également indiqué que ce nouveau régime indemnitaire sera diminué à raison de 1/30, à compter du 11<sup>ème</sup> jour d'absence cumulé sur l'année civile (congé de maladie ordinaire, absences autorisées, sauf accident de travail).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide :

- D'instituer le RIFSEEP dans les conditions exposées ci-dessus
- Que les montants individuels seront fixés par le Maire dans la limite du crédit global et des plafonds.

### 8) CONVENTION AVEC LE CAUE POUR LA REALISATION D'UNE PALETTE DE COULEURS

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'intervention du CAUE, moyennant la somme de 1100 €, pour la réalisation d'une palette de couleurs pour les façades, menuiseries et ferronnerie applicable sur le territoire communal.

### 9) CONVENTION AVEC LE CAUE POUR LA RESTAURATION DE DEUX LAVOIRS

Dans le cadre du projet de restauration des deux lavoirs de « la Fouan d'Avaou », le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le CAUE (Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement) pour une mission d'assistance qui portera sur la restauration avec une signalétique appropriée ainsi que sur le choix du mobilier à destination des randonneurs.

Le coût de cette mission s'élève à 1100 €

Le Maire,  
Roger CASTEL



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Roger Castel', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SOLLES' at the top, 'LE 15 MARS 2011' in the center, and '(VAR)' at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.